par la force collective prétendaient que la Société pourrait, au besoin, disposer d'une puissance écrasante. La thèse en faveur de l'intervention de la Société se trouva d'autant plus simplifiée que le cas était pré-senté d'une façon abstraite et générale; il ne s'agissait pas d'une question aux nuances indéfinies, mais plutôt du problème abstrait, posé en blanc et en noir, d'un agresseur en face de sa victime. Tous, naturellement, s'opposaient à l'"agresseur". Mais lorsque, de la théorie, il fallut passer à l'application, on constata que la Société ne jouissait pas du degré d'universalité qu'on lui avait accordé, et les différends réels présentaient certaines difficultés, savoir les divisions intestines, ou encore l'hésitation en face des risques de la guerre, difficultés qui n'avaient pas surgi alors qu'on se représentait le cas hypothétique d'un agresseur abstrait.

Lors des graves événements de l'année dernière, le rôle de la Société fut à peu près nul. Au plus fort de la crise de septembre, l'Assemblée était réunie, mais personne, à Genève ou ailleurs, ne songea à la Société comme instrument efficace pour le maintien de la paix. L'Europe était revenue à la politique par la force, à la domination par les grandes puissances. On ne s'accorde pas et on ne s'accordera jamais sur la question de savoir qui est responsable de cette situation. Je suis porté à reconnaître le bien-fondé de la déclaration que faisait récemment à Londres le marquis de Crewe, et dont voici la teneur:

On a blâmé la Société des Nations, de même que chacun des pays qui sont censés lui dicter sa ligne de conduite, de n'avoir pas pris, en une ou deux occasions, des mesures rigoureuses contre certains agresseurs; cependant, je suis porté à croire que la postérité la blâmera infiniment plus d'avoir songé presque uniquement à punir les belligérants plutôt que de chercher à supprimer les causes de la guerre. C'est-à-dire que l'article 16, lequel a trait aux sanctions, était presque toujours inscrit à l'agenda de la Société, bien qu'elle ne l'ait pas appliqué de la façon que l'auraient désiré bien des gens, tandis que l'article 19 restait au rancart. Je ne puis m'empêcher de croire que la situation actuelle eût été tout à fait différente, si l'on avait adopté une autre ligne de conduite. Peut-être n'auraiton jamais entendu parler de M. Hitler, car les événements qui en ont fait le rénovateur de son pays ne se seraient jamais produits.

Mais parce que la Société n'a pu parvenir à diriger les peuples, tâche considérable qui lui fut imposée trop tôt, il ne s'ensuit pas qu'elle ait complètement échoué. Ce concept des peuples de l'univers siégeant en commun dans l'intérêt de tous et cherchant à résoudre leurs problèmes courants est trop beau, trop indispensable dans un monde aussi bousculé que le nôtre, pour que nous le laissions périr. En face de l'anarchie et des passions de l'heure, le monde a plus besoin

que jamais d'un tel centre de coordination, d'un tel foyer de bonne entente. Cependant, il lui faudra poursuivre son œuvre sur un plan plus restreint et moins impressionnant; s'acheminer lentement vers son but dans les domaines technique, social et économique; susciter la collaboration des peuples et des gouvernements, jusqu'à ce qu'ils en viennent, tôt ou tard, à lui confier des tâches beaucoup plus importantes.

A cet égard, la note que faisait parvenir, le mois dernier, le gouvernement américain au secrétaire général de la Société des Nations, offre un intérêt particulier. En voici le texte:

La Société des Nations a plus fait pour favoriser les échanges et discussions d'idées et de méthodes dans les domaines humanitaire et scientifique que n'importe quel organisme qui ait jamais existé. Le gouvernement des Etats-Unis, convaincu de l'utilité de ce genre d'échanges, en souhaite l'expansion.

Tout encourageants qu'aient été les progrès déjà réalisés, il reste beaucoup à accomplir dans l'intérêt de l'humanité, dans les domaines sanitaire, social, économique et financier...

Le gouvernement des Etats-Unis envisage avec satisfaction le développement et l'expansion des moyens dont dispose la Société des Nations pour faire face aux problèmes qui se posent dans ces domaines, et la participation active de toutes les nations aux efforts nécessaires à leur solution. . . Il entend continuer sa collaboration à ces initiatives et rechercher, dans un esprit bienveillant, les moyens de rendre sa collaboration plus efficace.

Notre sollicitude pour la puissance et la sécurité du Royaume-Uni provient d'un intérêt encore plus profond et constitue un facteur capital dans l'élaboration de la politique canadienne. Ce sentiment repose sur des liens de parenté et de contact personnel. Pour la plupart des gens, sans doute, le centre de gravité politique tend, à mesure qu'ils avancent en âge, à passer de la terre de leurs ancêtres à celle de leurs enfants. La plupart de ceux dont les ancêtres sont venus des Iles Britanniques sont probablement à mi-chemin à cet égard entre nos concitoyens de langue française, dont les ancêtres sont venus s'établir au Canada il y a trois siècles, et les plus récemment arrivés, dont la manière de voir est encore, en certains cas, influencée par la vie et les coutumes de la patrie qu'ils ont quittée. En tout cas, le sentiment d'intérêt personnel qu'éprouvent l'ensemble des Canadiens à l'égard de ce qu'ils appellent affectueusement le vieux pays constitue encore un facteur capital et déterminant.

Bien entendu, cela n'est pas la seule raison pour laquelle le sort de la Grande-Bretagne nous préoccupe spécialement. Sans doute, les liens commerciaux sont forts, mais plus forte encore est l'admiration, non restreinte aux Canadiens d'origine britannique, pour ce que la Grande-Bretagne représente et pour ce